

DIRECTEUR D'ÉCOLE REP+ 1 poste vacant EEPU Plantes NANTES (circonscription Nantes IV) (fusion en cours – décharge totale) 1 poste vacant EMPU Alain Fournier NANTES (circonscription Nantes III) 1 poste vacant EMPU Georges Brassens NANTES (circonscription Nantes I) 1 poste vacant EMPU Jacques Prévert NANTES (circonscription Nantes IV). 1 poste vacant EMPU Léon Blum ST-NAZAIRE (circonscription St-Nazaire Ouest)	
Numéro du poste	2026.01
Missions	En appui sur le référentiel métier du directeur d'école (circulaire 2014-163 du 1-12-2014), les missions du directeur d'école exerçant en REP+ doivent s'inscrire dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire. A ce titre, le directeur : - conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ; - coordonne et pilote le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec les axes du programme REP + ; -élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'inspecteur de circonscription, le coordonnateur du réseau ; -propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et du contrat d'objectifs du réseau ; - apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ; - conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ; -pilote les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école ; - impulse et accompagne la réflexion sur l'importance des relations avec les familles.
Conditions spécifiques du poste	Le directeur exerce ses responsabilités pédagogiques, administratives sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Il anime des réunions, groupes de travail, avec les équipes pédagogiques du réseau. Il participe aux différentes réunions du comité exécutif et contribue activement à ses travaux.
Profil et Qualifications nécessaires	Enseignant expérimenté, le candidat témoigne d'une solide expérience d'enseignement en éducation prioritaire, et/ou de direction d'école. En outre, le candidat, inscrit sur la liste d'aptitude de direction d'école, ou directeur en poste : - dispose de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de référence de l'éducation prioritaire et du dispositif REP + ; - maîtrise les éléments de pilotage pédagogique : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions en faveur de la réussite des élèves ; - connaît les ressources d'accompagnement et les outils pédagogiques, didactiques et scientifiques pour aider à la mise en œuvre des programmes de français et de mathématiques ; -fait preuve de capacités relationnelles, d'une bonne écoute en direction des familles ; - possède de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe : impulsion, coopération, concertation, innovation, - sait agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;

	- maîtrise les outils informatiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion de l'école ; Indemnité : - N°1914 : 212,50 € mensuels ou 2550 € annuels Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, ISAE (proratisation selon quotité d'affectation et quotité de travail) - N°1882 : Indemnités REP+ 426,17 € (proratisation selon quotité d'affectation et quotité de travail) - N°2217 : Indemnité de sujétions spéciales des directeurs d'école et d'établissements spécialisés varie selon nombre de classes (majoration +50% en REP+) - Bonification indiciaire (BI) de direction si titulaire de la liste d'aptitude de DDEAS 16 à 40 pts selon le nombre de classes - NBI : 8 pts 39,38 € si titulaire de la liste d'aptitude de direction ou intérim couvrant toute l'année scolaire
Nom et courriel du réfèrent à contacter pour plus de renseignements sur les postes	Votre Inspecteur ou Inspectrice de l'éducation nationale de circonscription